



PROCÈS-VERBAL

Jeudi, le 27 janvier 2022 à la reprise de la séance extraordinaire ajournée le 25 janvier 2022 à 19 h 32, les membres du conseil,

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 51-2022, du 19 janvier 2022 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 28 janvier 2022, la séance sera tenue à huis clos en visioconférence et elle est enregistrée par le maire Vincent Desrochers. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance d'ajournement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 241 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 242 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
5. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
6. Levée de l'assemblée.

1. Reprise des délibérations

2022-01-037

Sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

DE REPRENDRE les délibérations de la présente séance à 19 h 36.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022-01-038

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 241 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Germain qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement de taxation sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 241 N.S. est déposé par le conseiller Martin Germain et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer le taux de taxe foncière générale, les taux des taxes spéciales à l'ensemble pour le service de la dette, les taux des taxes spéciales de secteur pour le service de la dette ainsi que les compensations pour les différents services des déchets, de la vidange des fosses septiques, eau potable et eaux usées. Ce règlement détermine le nombre de versements annuel ainsi que le taux d'intérêts sur les arrérages.

4. Avis de motion et dépôt du règlement 242 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques

Avis de motion est donné par la conseillère Amélie Croteau qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 242 N.S. est déposé par la conseillère Amélie Croteau et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer les tarifs afin de pourvoir au paiement du coût du service de la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement des boues de fosses septiques.

Ce règlement remplace les tarifs du règlement 228-1 N.S.

5. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

6. Levée de l'assemblée

2022-01-039

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière